

GESTION PRÉVISIONNELLE DES BESOINS ET DES RESSOURCES DANS LE CADRE DU MOUVEMENT NATIONAL À GESTION DÉCONCENTRÉE

C. n° 98-251 du 30-11-1998

NOR : MEN P9803137C

RLR : 804-0

MEN-DPE et DESCO

■ Dans le cadre de la modernisation de l'État, les ministres ont souhaité inscrire les relations entre le ministère et les académies dans une démarche prospective de contractualisation pragmatique et progressive.

La gestion prévisionnelle des personnels enseignants, rendue nécessaire par la déconcentration du mouvement, s'inscrit dans ce contexte de responsabilisation des services académiques.

Il vous appartient désormais de définir précisément et de manière prévisionnelle, dans les limites budgétaires définies par la DESCO, les besoins permanents et les besoins de remplacement de l'ensemble des disciplines d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

La mise en synergie des deux exercices de contractualisation et de gestion prévisionnelle doit permettre d'assurer la rentrée scolaire dans des conditions optimales d'allocation des ressources en fonction des politiques nationales et des projets académiques.

L'exercice de gestion prévisionnelle pour la rentrée 1999, première étape du mouvement annuel des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, pré-

figure la démarche pluriannuelle inscrite dans la contractualisation, s'appuyant d'une part sur votre capacité à produire des prévisions de besoins pédagogiques résultant de l'évolution de la carte des formations de votre académie et, d'autre part, à déterminer les moyens en personnel permettant d'y répondre.

I - MÉTHODOLOGIE

Il s'agit d'exprimer les capacités d'accueil à offrir au mouvement inter-académique des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Ces capacités d'accueil résulteront d'une analyse fine des besoins d'enseignement comparés au potentiel enseignant de l'académie.

1 - Analyse des besoins

Elle se fonde essentiellement sur deux variables : l'évolution des structures pédagogiques et le calcul du besoin de remplacement.

a) Les évolutions pédagogiques prévisibles

Le désajustement actuel entre moyens délégués et moyens affectés en personnels ne doit en aucun cas conduire à la création d'emplois virtuels permettant la mise en

place de structures pédagogiques non financées. La situation de surnombres constatée depuis quelques années n'est qu'un phénomène conjoncturel résultant de recrutements maintenus à un niveau élevé afin d'anticiper les forts départs à la retraite des années à venir. La résorption de ces surnombres étant engagée, votre démarche doit s'inscrire dans une logique de rapprochement, entre les emplois dont vous disposez et les personnels que vous êtes amenés à demander. C'est donc à partir des directives pédagogiques nationales et des calculs théoriques de coût de structures que vous devez évaluer les évolutions de votre carte de formations, dans le cadre des moyens budgétaires qui vous sont délégués à la fin du mois de novembre 1998.

Cette notification de moyens est établie globalement. Elle est ventilée à titre indicatif, en moyens d'enseignement et de remplacement. Ainsi que cela vous est indiqué dans le courrier de notification il vous appartient, compte tenu de la situation et des besoins de l'académie de procéder à la répartition la plus efficace.

b) Le calcul du besoin de remplacement

La connaissance de l'absentéisme, telle qu'elle est rendue possible par l'utilisation du module remplacement d'EPP, est un élément essentiel du calcul des besoins prévisionnels de remplacement. Si ces besoins prévisionnels se révèlent supérieurs à l'apport constitué par les titulaires et les maîtres auxiliaires ayant droit au réemploi, il conviendra de prévoir un renforcement des moyens consacrés au remplacement : soit par le biais du contingent des heures supplémentaires effectives, soit par un transfert de moyens issus de l'enseignement en établissement et dans ce cas, d'inclure ce besoin dans le calcul des soldes académiques.

2 - Couverture des besoins

Elle se fait par la mesure de l'écart entre la demande d'enseignement et de remplacement (permanente et occasionnelle) et l'offre (effectifs de personnels titulaires et non titulaires de l'académie). Une analyse précise des déperditions dans le potentiel enseignant affecté dans l'académie doit également être menée. Elle doit être fondée sur le volume des départs définitifs attendus dans

l'académie, auquel il convient d'ajouter la variation prévisionnelle du volume des sorties provisoires (par exemple, modification de la politique académique d'octroi de congés pour études ou des disponibilités pour convenances personnelles, ou encore modification du volume des départs vers l'enseignement supérieur ou des retours de l'enseignement supérieur pour une discipline donnée). S'agissant des sorties définitives, des taux prévisionnels nationaux actualisés par corps peuvent être fournis à votre demande par la DPE. Ils prennent en compte essentiellement les retraites, les décès, les congés de fin d'activité, les démissions. En l'absence de taux actualisés, il est rappelé que le modèle utilise, par défaut, les taux nationaux calculés par la DPD.

La relation entre les emplois budgétaires disponibles et les effectifs de personnels titulaires de l'académie doit être prise en compte à chaque étape de la réflexion.

Les stagiaires étant considérés comme des moyens d'enseignement, l'apport horaire qu'ils procurent est inclus dans la dotation notifiée aux établissements et le nombre d'emplois de stagiaires dont disposera chaque académie pour la rentrée 1999 sera notifié en même temps que les autres moyens d'enseignement. Vous devez donc inclure les services effectués par les stagiaires dans le calcul du besoin en personnel.

3 - Détermination des soldes par discipline

La capacité d'accueil par discipline se fixe donc par référence aux deux éléments précités et correspond au solde positif ou négatif entre les besoins d'une académie et la ressource disponible.

Vous devrez également tenir compte de l'objectif de consolider un volume significatif de moyens provisoires afin d'offrir plus de postes en établissements dans le cadre du mouvement intra-académique, et en tirer les conséquences sur l'évaluation des capacités d'accueil de votre académie.

II - MISE EN ŒUVRE

Les premières estimations des capacités d'accueil devront parvenir à la DPE au plus tard le

20 décembre, selon le modèle présenté en annexe 1 : “Besoins d’affectation pour la rentrée 1999, par discipline”, qui précise la nature des données à fournir.

Ce tableau devra être transmis via le courrier électronique à l’adresse suivante : gprof@ac.men.fr. Les données fournies à la DPE seront communiquées, en même temps qu’une première analyse, à la DESCO (cf. II.1 infra).

Le mois de janvier sera consacré à la concertation et au dialogue entre les directions concernées de l’administration centrale (DESCO et DPE) et les services académiques sur les premières estimations de soldes et sur les capacités d’accueil, par discipline, à offrir au mouvement inter-académique.

Après une dernière analyse commune de vos demandes, les soldes retenus pour le mouvement inter-académique vous seront communiqués à partir du début du mois de janvier, discipline par discipline, au fur et à mesure de leur traitement. Cette communication se fera par la messagerie électronique.

Il est rappelé que le très fort degré d’interaction entre le travail académique et celui des directions de l’administration centrale oblige à un strict respect du calendrier au sein duquel tous les services centraux et extérieurs évoluent solidairement.

1 - Rapprochement des demandes de personnels et de la carte des formations

Une analyse des propositions académiques sera effectuée conjointement par la direction des personnels enseignants et la direction de l’enseignement scolaire.

Il s’agira de confronter la demande de personnels formulée par l’académie, non seulement au potentiel enseignant disponible, mais également à l’offre de formation proposée.

La structure pédagogique de l’académie et son coût théorique calculé par la DESCO servira de base à l’examen des demandes. Les évolutions pédagogiques envisagées seront également appréciées en fonction de l’évolution des moyens budgétaires, tout comme les choix et objectifs propres à l’académie.

2 - Une répartition inter-académique fondée sur l’usage d’un outil commun

L’ensemble des demandes académiques étant examinées simultanément par discipline, il est impératif d’utiliser l’outil national mis à votre disposition. En effet, les résultats obtenus à l’aide d’applications locales risquent de ne pas prendre en compte l’ensemble des données utiles extraites des bases sources que sont GPP Statistique et Base Relais. Ces sources seront les seules références pour les travaux de synthèse réalisés par la direction des personnels enseignants. Les formations spécifiques réalisées conjointement par la direction de l’administration et la DPE ont eu pour but de favoriser une prise en main rapide de l’outil GPP Dynamique.

En effet, pour l’année 1999, GPP est le seul outil disponible qui permette de définir les besoins dans les seize disciplines qui représentent 80 % des recrutements dans le second degré. La DPE travaille actuellement en liaison étroite avec la direction de l’administration à un certain nombre d’améliorations de cet outil, suite aux demandes et aux commentaires émis lors de la phase de test du mois de juin dernier.

Les capacités d’accueil théoriques sont définies, à l’aide de l’outil GPP Dynamique, par **discipline de poste**.

Pour cette phase de calcul, une réunion de travail DPE / académie peut être organisée, à votre initiative et dans vos services.

Une assistance technique permanente est également mise en place pour répondre à l’ensemble de vos questions, tél. 01 55 55 41 19, tél. 01 42 80 13 65, email : Tony.Chanteur@ac.men.fr. **Le 3 février au plus tard**, l’ensemble des capacités d’accueil devra être fixé afin que vous puissiez en informer les comités techniques paritaires académiques.

Pour le ministre de l’éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation,

La directrice des personnels enseignants
Marie-France MORAUX

Le directeur de l’enseignement scolaire
Bernard TOULEMONDE

Annexe I (A)**BESOINS D'AFFECTATION POUR LA RENTRÉE 1999 PAR DISCIPLINE**

DISCIPLINES DE POSTE	PRÉVISIONS ACADÉMIQUES		
	ESTIMATION DES BESOINS À STRUCTURES PÉDAGOGIQUES CONSTANTES (1)	ESTIMATION À STRUCTURES PÉDAGOGIQUES ÉVOLUTIVES(2)	PROJECTIONS DES BESOINS DE REMPLACEMENT (3)
Enseignement général et technique :			
Sous-Total Enseignement général et technique :			
Enseignement professionnel :			
Sous-Total Enseignement professionnel :			
TOTAL GÉNÉRAL :			

Colonne (1) "Estimation des besoins à structures pédagogiques constantes"

Information directement issue de GPP Dynamique : rubrique SOLDE dans la feuille "BILAN PAR DRF". Seuls des soldes négatifs (car ils révèlent un besoin) doivent apparaître.

Dans le cas où vous modifieriez les taux de départs nationaux proposés par défaut dans GPP, vous devrez le préciser dans le commentaire colonne (13) et remonter ces taux en procédant à leur extraction dans la feuille GPP TAUX DE DEPARTS.

Colonne (2) "Estimation des besoins à structures pédagogiques évolutives"

Estimation obtenue en introduisant le "Taux d'évolution pédagogique" ou en modifiant directement le volume d'heures de la DRF selon le niveau concerné. Si aucune modification n'est envisagée dans une discipline, c'est le chiffre de la colonne (1) qui doit être reporté.

Colonne (3) "Projections des besoins de remplacement"

Il s'agira de prévoir les besoins de remplacement hors vivier. Un solde négatif révèle un besoin. Un solde positif traduit un excédent.

BESOINS D'AFFECTATION POUR LA RENTRÉE 1999 PAR DISCIPLINE

INDICATIONS MOUVEMENTS PRÉCÉDENTS												
MOUVEMENT 1997 (4)					MOUVEMENT 1998 (5)							
Entrées mouvement (4a)	Sorties mouvement (4b)	Résultat mouvement (4c)-(4b)	Flux tardifs (entrées et sorties après mvrt) (4d)	Résultat après mouvement (4e)-(4c)-(4d)	Coefficient d'ajustement après mouvement (4f)-(4e)/(4c)	Entrées mouvement (5a)	Sorties mouvement (5b)	Résultat mouvement (5c)-(5a)-(5b)	Flux tardifs (entrées et sorties après mvrt) (5d)	Résultat après mouvement (5e)-(5c)-(5d)	Coefficient d'ajustement après mouvement (5f)-(5e)/(5c)	Coefficient d'ajustement après mouvement 1997 et 1998 (6)-(4e+5e)/(4c+5c)

Colonnes (4 a b c d e f) (5 a b c d e f) et (6) "Indications mouvements précédents".

Il s'agit des flux de mutations des mouvements précédents (1997 et 1998) fournis par la DPE, à titre d'indication.

Il vous est demandé de renseigner les colonnes (4d) et (5d) pour ce qui concerne les flux tardifs (après le 1er octobre) afin d'établir in fine un coefficient automatiquement calculé d'ajustement aux résultats "attendus" du mouvement 1999 (6). Il s'agit là d'un résultat entre les entrées et les sorties tardives. Aussi est-il obligatoire pour vous d'inscrire ces flux soit en positif soit en négatif. En conséquence, si il y a plus de sorties que d'entrées tardives, il vous faut inscrire le résultat en négatif. Sans cela les résultats globaux du modèle seraient faussés.

Colonne (6) "Coefficient d'ajustement après mouvement 1997 et 1998".

Ce coefficient construit automatiquement, à partir des coefficients d'ajustement après mouvement 1997 (4f) et après mouvement 1998 (5f), un pourcentage qui corrigera aussi automatiquement (11) vos estimations (10) en besoins d'affectations afin d'établir une hypothèse qui tient compte notamment des déperditions hors mouvement.

Annexe I (C)

BESOINS D'AFFECTATION POUR LA RENTRÉE 1999 PAR DISCIPLINE

AUTRES FLUX (hors mouvement)		BESOIN D'AFFECTATIONS				
(NON PRÉVUS DANS LE DISPOSITIF DE GPP)		Total (7)-(8)	Résultat des estimations académiques (10) (2)+(3)+(9)	Résultat corrigé des estimations académiques (11) (10)*(6)	Autres propositions académiques (12)	Justifications académiques (13)
Flux positifs (7)	Flux négatifs (8)					

Colonnes (7) (8) et (9) "Autres flux (hors mouvement) non prévus dans le dispositif de GPP".

Afin d'apprécier l'ensemble des flux dans une discipline, il vous est demandé de renseigner les diverses entrées (réintégrations) et les sorties (disponibilité et congés de toutes natures, mises à disposition, détachements ou affectations tardives dans l'enseignement supérieur, service national...) qui ne sont pas traitées lors du mouvement ouvert dont les chiffres sont difficilement connus à la DPE.

Colonne (10) "Résultat des estimations académiques".

Il s'agit de la totalisation des prévisions académiques effectuées à partir de GPP (2)+(3)+(9).

Colonne (11) "Résultat corrigé des estimations académiques" (cf colonne (6)).

Comme expliqué plus haut, apparaît automatiquement ici une hypothèse de besoin d'affectations compte tenu des flux tardifs répertoriés en 1997 (4d) et 1998 (5d).

Colonne (12) "Autres propositions académiques".

Ici peuvent intervenir les modèles locaux de prévisions dans le cas où l'académie est nettement en désaccord avec le résultat obtenu précédemment. Cependant, la variation avec la colonne (9) devra être justifiée dans les lignes de commentaires de la colonne (13).

Colonne (13) "Justifications académiques".

Il s'agit des strictes explications liées à vos estimations (10) (11) (12) sachant que les cellules Excel ne peuvent contenir qu'un nombre limité de caractères (moins de 260).

Annexe I - (D)

Le cas particulier des disciplines d'enseignement professionnel :

L'actuel modèle GPP Dynamique permet de traiter d'ores et déjà 80 % des effectifs enseignants du second degré, correspondant aux seules disciplines d'enseignement général.

Pour déterminer les besoins académiques dans les autres disciplines de lycées professionnels et techniques, il convient de suivre le raisonnement du modèle de GPP dynamique.

La détermination du volume de départs définitifs (CFA, retraites, décès, démissions) se fait donc à partir de l'extraction à l'aide de l'outil GPP statique, par discipline de poste et par âge, du stock d'enseignants (personnes physiques) auquel on applique les taux de départs par corps. Ainsi sera déterminé le volume minimal à recruter selon les besoins d'enseignement à structures pédagogiques constantes. L'ensemble de cette opération doit tenir compte très rigoureusement de la carte des formations professionnelles et des effectifs d'élèves présents dans ces formations.

Remarques importantes :

1) Vous devez transmettre via le courrier électronique par fichiers Excel les données académiques suivantes :

- taux de départ utilisés dans l'application GPP,
- effectifs d'élèves pour les années de référence et de prévision (1998-1999 et 1999-2000),
- et tout particulièrement fichiers Stock.age et Heures.mat qui alimentent l'application GPP.

2) Merci de communiquer au plus tôt les coordonnées électroniques (e-mail, nom,...) académiques du poste affecté à ces échanges, afin d'effectuer des tests dès réception de ces données.

3) Pour tous les problèmes (techniques notamment...), vous avez la possibilité de dialoguer soit par le courrier électronique soit par téléphone (cf. ci-après), ce qui permettra de synthétiser toutes les interrogations académiques et de transmettre les réponses. L'ensemble de ces questions et réponses sera également consultable sur le forum SECOIA.

Assistance technique

- Mme Claudette-Vincent Nisslé, tél. 01 55554832.

- M. Tony Chanteur, tél. 01 55554119

- M. Marc Manchajm, tél. 01 55554116.

- M. Renaud Wittebroodt, tél. 01 55554372.

Fax. 01 42801365

email : Tony.Chanteur@ac.men.fr

Transmission du tableau : email : gprof@ac.men.fr

Accès au forum SECOIA :

1) accéder à l'adresse www.intra.men.fr

2) cliquer sur l'icône "Toulouse"

3) choisir "SECOIA" puis "Ressources humaines"

Annexe II

CALENDRIER

3 au 17 novembre 1998 (pour mémoire)	formation à l'outil de gestion prévisionnelle GPP Dynamique (5 sessions)
novembre et décembre 1998	participation de la DPE aux réunions de travail d'une journée dans les académies qui souhaiteraient un accompagnement de la mise en oeuvre du dispositif. Ces réunions seront orga- nisées en fonction de la demande académique
au plus tard le 20 décembre 1998	envoi à la DPE des premières estimations des capacités d'accueil (soldes)
de janvier au 3 février 1998	restitution des travaux de la DPE et phase de dialogue
3 février 1998 (pour mémoire)	affichage des capacités d'accueil par académie et par disci- pline sur SIAM
15 février au plus tard	information des CTPA